



Cahors, le 22 mars 2021

Monsieur Mostafa Fourar  
Recteur d'académie  
75, rue Saint Roch  
CS 87703  
31077 Toulouse cedex 4

ANGÈLE PRÉVILLE

OBJET : Situation de l'enseignement de l'occitan

SÉNATRICE DU LOT

Monsieur le Recteur,

COMMISSION DE  
L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

Je me fais le relais des inquiétudes d'associations locales œuvrant pour la promotion et le développement de la langue et de la culture occitanes. En effet, à l'heure des répartitions horaires dans les établissements scolaires, il semblerait que les moyens pour l'enseignement de l'occitan soient fortement réduits pour la rentrée scolaire à venir.

Or, plus que jamais, nous avons besoin de préserver et de valoriser cette culture occitane qui est la nôtre. Il me semble ainsi important de protéger cet enseignement comme acté par la convention pour le développement et la structuration de l'enseignement contribuant à la transmission de l'occitan : « la langue occitane constitue un bien commun qu'il convient de sauvegarder, promouvoir et transmettre dans un esprit de valorisation de la pluralité linguistique et culturelle, de continuité intergénérationnelle et d'exercice de la citoyenneté ».

Aussi, Monsieur le Recteur, je vous remercie de bien vouloir envisager cette question avec une attention toute particulière en maintenant les moyens spécifiques nécessaires à l'enseignement de l'occitan pour la prochaine rentrée scolaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, à l'assurance de ma parfaite considération.

Angèle Prévillle